DOMMAGE CORPOREL

Préjudice corporel : évaluer chaque poste, capitaliser et liquider la créance

Le rapport d'expertise médicale fixe les postes et les taux mais il ne donne aucun montant. C'est ensuite que se joue l'essentiel : le choix du barème de capitalisation le calcul des pertes de gains professionnels futurs l'évaluation de l'assistance par tierce personne et le traitement des créances des organismes sociaux. Cette journée est consacrée aux méthodes de calcul pour des praticiens confirmés. Elle reprend la nomenclature des postes de préjudice puis détaille le chiffrage pour les victimes directes et indirectes. Le recours des tiers payeurs est traité jusqu'à la construction d'un état liquidatif chiffré en séance.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 120 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats et juristes de compagnies d'assurance ainsi que médecins-conseils et gestionnaires de sinistres corporels traitant des dossiers d'indemnisation.

PRÉREQUIS
Pratiquer régulièrement l'indemnisation du dommage corporel et savoir lire un rapport d'expertise médicale

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Exploiter un rapport d'expertise médicale pour identifier chaque poste indemnisable
- Chiffrer les postes patrimoniaux temporaires et permanents
- Appliquer un barème de capitalisation à une rente ou à un besoin viager
- Évaluer l'assistance par tierce personne et les frais d'adaptation du logement ou du véhicule
- Imputer les créances des tiers payeurs poste par poste
- Construire un état liquidatif complet et argumenté

03 Programme détaillé

M1 Du rapport d'expertise à la nomenclature

- Qualifier avant de chiffrer
- Lecture critique du rapport d'expertise médicale
- Postes patrimoniaux et extrapatrimoniaux de la nomenclature de référence
- Distinction entre préjudices temporaires et permanents
- Éléments de preuve à réunir pour chaque poste
- Cas pratique : Les participants dépouillent un rapport d'expertise et listent les postes mobilisables.

M2 Chiffrage des préjudices patrimoniaux

- Là où se joue le montant
- Pertes de gains professionnels actuels et futurs
- Incidence professionnelle et préjudice de formation
- Assistance par tierce personne et évaluation du besoin
- Frais d'adaptation du logement et du véhicule
- Mécanique de la capitalisation et choix du barème
- Atelier : Chacun capitalise un besoin d'assistance selon deux barèmes puis commente l'écart obtenu.

M3 Extrapatrimoniaux tiers payeurs et liquidation

- Assembler un état défendable
- Souffrances endurées déficit fonctionnel permanent et préjudice d'agrément
- Préjudices des victimes indirectes
- Recours des organismes sociaux et imputation poste par poste
- Provisions intérêts et présentation de l'état liquidatif
- Mise en situation : Deux participants défendent des états liquidatifs opposés sur un même dossier.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 120 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr